

officiers de milice, le major Joseph Cloutier, le lieutenant René Réaume, l'enseigne Joseph Bacon, de Nicolas Lefrançois et des principaux habitants de la paroisse.

Voyez au greffe Barbel : le 3 septembre 1714, la prise de possession de M. Chabot, curé de Sainte-Anne de Beaupré ; le 17 septembre 1714, la prise de possession de M. Thiboult, curé de Québec ; le 29 mars 1716, la prise de possession de M. Girard de Vorlay, curé de Sainte-Famille.

Dans l'étude d'Abel Michon, à Montmagny, on trouve, le 3 janvier 1741, l'acte d'installation de M. Joriat, prêtre, à la cure de St-Thomas ; au greffe Barolet, le 10 septembre 1750, la prise de possession du doyenné de Québec par M. Jean de Cabanac de Taffanel ; au greffe de Saillant, le 12 novembre 1769, la prise de possession de M. Dosque, curé de Québec, et le 12 octobre 1775, la prise de possession de M. Hubert, curé de la même paroisse. Au greffe de Boisseau, on voit, le 26 octobre 1743, la prise de possession du palais épiscopal par Mgr de Pontbriand. Dans celui de Jean Antoine Panet, sous la date du 2 décembre 1784, on trouve la prise de possession de Mgr Desgry.

J. E. R.

La calèche canadienne. (I, X, 98.)—Sylva Clapin, dans son DICTIONNAIRE CANADIEN-FRANÇAIS, donne le mot CALÈCHE comme un néologisme canadien. C'est, dit-il, une voiture à deux roues, et à coffre gondolé et oscillant, encore fort en usage parmi les cochers de Québec. Il ajoute que ce mot sert aussi à exprimer une sorte de chapeau de femme, aux ailes relevées et très larges.

Je ne suis pas prêt à ranger le mot CALÈCHE parmi les mots de fabrication canadienne, même pour dire la voiture originale que tout le monde connaît dans la région de Québec. Au contraire, en France, dès le XVII^e siècle le mot CALÈCHE signifiait une MANIÈRE DE PETIT CARROSSE FORT PROPRE ET POUR DEUX PERSONNES SEULEMENT. Je me sers des expressions d'un vieux dictionnaire français que j'ai sous la main.

Il est vrai qu'aujourd'hui, en France, une calèche est une voiture à ressort et à quatre roues, fort légère et ordinairement découverte sur le devant. Voyez Littré et Larousse.

Mais il s'agit de savoir ce qu'était en France la calèche du temps que le Canada relevait de ce pays. Le dictionnaire de Trévoux (1732) dit que la calèche est un PETIT CARROSSE COUPÉ qui a d'ordinaire plusieurs ornements. D'après le même ouvrage un CARROSSE est un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec des courroies sur quatre moutons, posé sur un train à quatre roues, et un CARROSSE COUPÉ, est un CARROSSE qui N'A QU'UN FOND SUR LE DERRIÈRE, ET QUI N'A TOUT AU PLUS SUR LE DEVANT QU'UN STRAPONTIN. Voilà qui se rapproche assez de notre calèche. Que l'on remarque qu'à cette date (1732) on ne connaissait ni le CABRIOLET ni le COUPÉ.

Ce que l'on appelle aujourd'hui au Canada une CALÈCHE se nomme en France un CABRIOLET. C'est exactement la même voiture. Il suffit de voir la figure que donne d'un cabriolet la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, vol. 8. p. 649. Est-ce notre faute si l'on a changé les noms ? Pour